

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de la relance

Arrêté du 20 JAN. 2022

**fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de 1<sup>re</sup> classe des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2022**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 11 janvier 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de 1<sup>re</sup> classe des douanes et droits indirects,

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : Madame Sylvie VAN DAELE, administratrice des douanes, est nommée présidente du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de 1<sup>re</sup> classe des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2022.

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence du jury sera exercée par M. Jean-Michel POLLET repris à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

M.	Nicolas	BOUTOILLE	Contrôleur de 1 <sup>re</sup> classe
Mme	Florence	BUFFET	Inspectrice régionale de 3 <sup>e</sup> classe
M.	Igor	CARDON	Inspecteur régional de 2 <sup>e</sup> classe
Mme	Marie	GUIOT	Inspectrice régionale de 3 <sup>e</sup> classe
M.	Jean-François	MAQUIN	Inspecteur
M.	Jean-Michel	POLLET	Chef de service comptable de 2 <sup>e</sup> catégorie
M.	Paul	REVEL	Inspecteur régional de 2 <sup>e</sup> classe

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **20 JAN, 2022**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
*Et par délégation,*

Le directeur des services douaniers,



S. PICHEGRU